Le véritable indigent n’est pas celui qui se contente d’une datte ou deux, ou d’une bouchée ou deux ; le véritable indigent, c’est celui qui s’abstient.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur la paix et le salut) a dit : « Le véritable indigent n’est pas celui qui se contente d’une datte ou deux, ou d’une bouchée ou deux ; le véritable indigent, c’est celui qui s’abstient.
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith explique ce qu’est véritablement la pauvreté, et que l’indigent respectable, en droit de recevoir l’aumône, et qui en a le plus besoin aussi, c'est celui qui s’abstient [de demander à autrui]. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a aussi nié le [statut] de pauvreté à celui qui mendie et quémande ; en effet, cette personne obtient [souvent] ce dont elle a besoin et la Zakât lui est même parfois donnée, ceci ayant pour conséquence de la sortir de sa situation de nécessité. Alors que celui qui ne mendie pas, ni ne suscite de compassion [des autres], le besoin et la nécessité perdurent chez lui. Et c’est donc pour cette raison qu’il faut lui donner à lui.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee